

L'an deux mille quinze, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

**Date de convocation** : 27.10.2015

**Présents** : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François, TAMBOIS Jérôme.

**Absents excusés** : MAUPOINT Véronique.

**Absents** : FREDY Dominique.

**Secrétaire de séance** : Renée BICHARD

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour : modification des statuts de la Communauté de Communes et décision modificative n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

#### **Approbation du Procès-Verbal du 22.09.2015.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015.

#### **2015-49 PLU - Mise à jour du PLU en cours d'élaboration**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a fait part des diverses interrogations à Monsieur François DESCOEUR et il présente quelques éléments de réponse : avant la mise en place des PLU intercommunaux, les Communes devront avoir un PLU ; désormais, les PLU devront être lus sur un logiciel de cartographie SIG (Système d'Information Géographique). Marilys MENAL s'interroge sur la conformité du PLU au regard des prochaines lois. Michel AUBIGNAT, quant à lui, regrette que les zones rurales soient limitées en matière de possibilités de constructions. François ROGUET rappelle alors que la demande en constructions neuves est assez faible sur la Commune et que le PLU doit être conforme au Schéma de Cohérence Territoriale qui définit les potentialités. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que, depuis plusieurs années, les lois instaurées en matière d'urbanisme permettent d'éviter le mitage (paysage, réseaux...).

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la loi ALUR oblige la Collectivité à revoir certains points du PLU qui est en cours d'élaboration. Par conséquent, le Cabinet DESCOEUR a remis une offre d'un montant de 6000 € HT.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec huit voix pour et une abstention,

- Retient l'offre du Cabinet DESCOEUR pour la mise à jour du dossier PLU actuellement en cours d'étude, pour un montant de 6000 € HT,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette décision.

#### **Projet WIFI Public 63 et Internet par satellite**

Monsieur le Maire présente les diverses solutions pour améliorer la connexion Internet en Mairie et proposer un Wifi à l'extérieur de la Mairie. Il indique qu'une réunion avec le Conseil départemental est prévue prochainement, elle permettra d'apporter des réponses par rapport à la situation de Saint-Rémy-de-Blot. La décision est ajournée.

#### **2015-50 Mise en sécurité et accessibilité de l'Auberge communale – Projet 2016.**

Monsieur le Maire rappelle qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour l'Auberge communale a été déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires en septembre dernier, comme le prévoit la réglementation en matière d'ERP. Pour rappel, une demande d'autorisation de travaux avait été transmise aux services du SDIS et de la DDT en 2013, pour la mise en œuvre d'un ensemble de transformations permettant la mise en sécurité et l'amélioration de l'accessibilité et de l'hébergement des personnes à mobilité réduite. Cette demande déposée en 2013 avait reçu un avis favorable des services compétents.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'engager une opération de travaux en 2016 à hauteur de 40 000 € HT, permettant notamment d'améliorer les conditions d'exploitation et d'accueil de la clientèle, et permettant de répondre à un ensemble important de prescriptions en matière de sécurité et d'accessibilité. Il indique qu'une demande d'aide financière peut être déposée auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et auprès de Monsieur le Sénateur au titre de la Réserve parlementaire.

Le plan de financement s'établissant ainsi :

Dépenses	Recettes	
Montant des travaux : 40 000 € HT	DETR 30 %	12 000 €
	Réserve parlementaire 25 %	10 000 €
	Autofinancement 45 %	18 000 €

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le projet exposé ci-avant,
- Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération envisagée,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Sous-Préfet au titre de la DETR 2016,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Sénateur Jacques-Bernard MAGNER au titre de la Réserve parlementaire,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2016.

#### **2015-51 Admission en non-valeur d'une créance**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Trésorier l'a informé d'une créance de 4,76 € pour un débiteur de la Commune (solde dû pour l'année 2014). Le seuil légal de poursuite étant de 30 €, il est demandé une admission en « non-valeur » de cette créance.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 4,76 €, sur le budget de l'exercice 2015.

#### **2015-52 Déneigement 2015/2016**

Monsieur le Maire présente une offre pour une prestation de déneigement, pour l'hiver 2015/2016, d'un montant de 50 € HT/heure d'intervention. Cette offre a été remise par l'entreprise Philippe MATHIEU.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de déneigement de l'entreprise Philippe MATHIEU, d'un montant de 50 € HT/heure d'intervention pour l'hiver 2015/2016.

#### **2015-53 Avis projet SDCI**

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que plusieurs réunions se sont tenues concernant les prochaines intercommunalités (nouveaux territoires, compétences...). Il précise que le travail de partage et de mise en réseau réalisé jusqu'alors est encourageant. Michel AUBIGNAT explique qu'il aurait souhaité une consultation de la population à ce sujet.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que Monsieur le Préfet a présenté, le 05 octobre dernier, aux membres de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme.

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des Communes et aux organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante, en matière de coopération intercommunale.

Monsieur le Maire présente ainsi le projet concernant la Commune de Saint-Rémy-de-Blot qui prévoit une nouvelle intercommunalité comme suit : projet d'intercommunalité n° 10 comprenant les EPCI Côtes de

Combrailles, Manzat Communauté et les Communes de Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Quintin-sur-Sioule, Pouzol, Marcillat, Saint-Pardoux, Lisseuil, Blot l'Eglise et Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur François ROGUET rappelle le contexte de mise en place de cette future intercommunalité et souligne la cohérence du projet avec une volonté affirmée de travailler en collaboration pour l'ensemble des collectivités.

Le Conseil Municipal, Oûi, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec huit voix pour et une voix contre,

- Donne un avis favorable au projet d'intercommunalité n°10 comprenant les EPCI Côtes de Combrailles, Manzat Communauté et les Communes de Saint-Gal-sur-Sioule, Saint-Quintin-sur-Sioule, Pouzol, Marcillat, Saint-Pardoux, Lisseuil, Blot l'Eglise et Saint-Rémy-de-Blot.

### 2015-54 Modification des statuts – Compétence optionnelle Action sociale d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Menat a pris une délibération le 27 octobre 2015 pour changer ses statuts. Suite aux modifications des temps périscolaires depuis le 01/09/2015, les activités périscolaires du mercredi après-midi réalisées par le centre de loisirs intercommunal « La Grande Récré » n'apparaissent pas dans les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Menat.

Il s'agit d'une modification de l'article 2 des statuts portant sur les compétences optionnelle « **Action sociale d'intérêt communautaire** » de la Communauté de communes du Pays de Menat.

- Fonctionnement des CLSH pour les activités extrascolaires **et périscolaires du mercredi après-midi**.

VU la délibération du Conseil Communautaire de l'EPCI Pays de Menat en date du 27/10/2015 décidant cette modification statutaire,

Le Conseil Municipal, Oûi, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification de l'article 2 de la Communauté des Communes du Pays de Menat portant sur la détermination de la compétence optionnelle, notamment en action sociale d'intérêt communautaire qui précise le fonctionnement des CLSH pour les activités périscolaires du mercredi après-midi.

### 2015-55 Décision modificative n°1

Incorporation des travaux en régie : les matériaux sont initialement financés en section de fonctionnement puis, en fin d'année, transférés par une écriture d'ordre en section d'investissement.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,  
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,  
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Décision modificative n°1**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement			023	1 674,04
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>1 674,04</b>
<b>OP : OPERT° EQUIPEM NON INDIVIDUALISEES</b>				<b>1 674,04</b>
Instal. générales, agencements, aménagements de construction			2135	1 674,04
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>1 674,04</b>
Immobilisations corporelles			722	1 674,04
<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>1 674,04</b>
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>1 674,04</b>
Virement de la section de fonctionnement			021	1 674,04
<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>		<b>1 674,04</b>

### Questions diverses

- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancée du projet « Météo France ». Il précise qu'une attention particulière sera portée sur la qualité paysagère du projet.
- Présentation du futur panneau directionnel au bourg. Validé à l'unanimité.
- Droit de priorité pour une parcelle de bois. Le Conseil ne souhaite pas se porter acquéreur.
- Association La Centaurée : dans le cadre de sa collaboration avec l'association « Les Croqueurs de pomme », il est proposé à la Commune de planter des pommiers sur quelques parcelles communales. Proposition validée.
- Michel AUBIGNAT explique la problématique d'implantation des conteneurs à ordures ménagères au village des Lamis. Il rappelle que le SICTOM demande à ce que ces conteneurs soient installés sur du domaine public.
- François ROGUET indique que les entretiens pour le recrutement d'un agent technique en collaboration avec la Communauté de Communes et la Commune de Lisseuil se dérouleront prochainement.
- Monsieur le Maire indique que le Plan Local de l'Habitat devrait être prochainement approuvé par l'intercommunalité.
- Michel AUBIGNAT indique aux conseillers que la SEMERAP prend en charge la remise en état d'un chemin où une conduite d'eau a été dégagée par les ruissellements et ravinements.
- Michel AUBIGNAT interroge le Conseil concernant la possibilité de faire broyer les ronces sur une parcelle communale aux Cotis, permettant notamment de dégager la mare. Proposition validée.
- Marilys MENAL indique que la Commune peut signer la convention avec Phyt'Auvergne afin d'engager la démarche de réduction des pesticides dès 2016.
- Monsieur Jérôme CHEVARIN indique que l'abattage du pin au Radis peut être réalisé prochainement.
- Jérôme CHEVARIN souhaite que de la pouzzolane soit mise à disposition dans les villages pour l'hiver. Michel AUBIGNAT se propose de faire un point à ce sujet avec l'agent technique. Les conseillers devront indiquer les zones où la pouzzolane pourra être nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.